

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES®

Projet agrivoltaïque du Piney

-
Comité de projet

SOMMAIRE

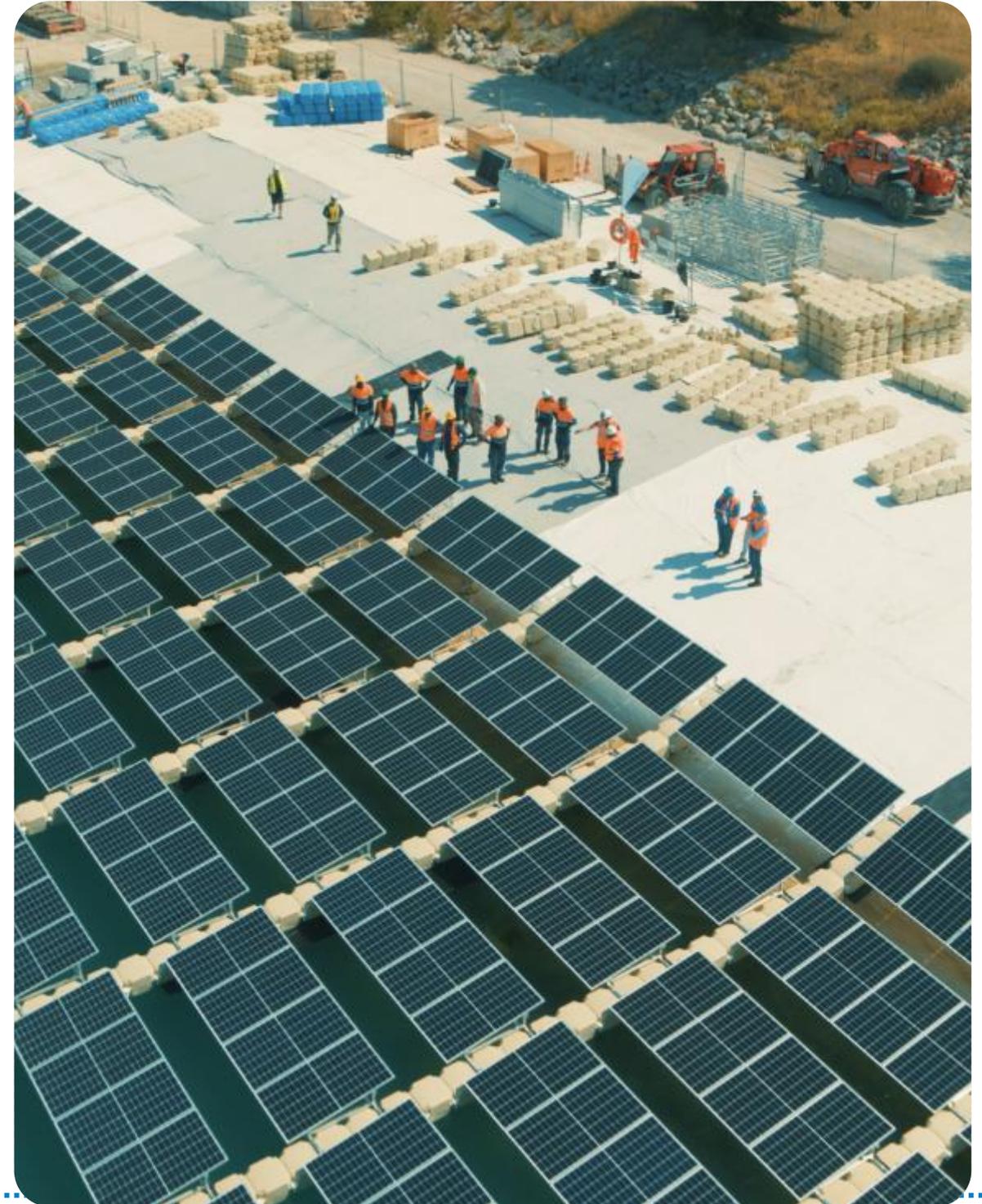
Tour de table et présentation de Boralex

Objectifs et localisation

Enjeux du projet

Présentation du projet

Prochaines étapes



Tour de table et présentation de Boralex



BORALEX EN FRANCE

AU 31 AOÛT 2024

Depuis plus de 20 ans,
Boralex a investi plus de 1,5 Milliards d'€
dans le développement des énergies renouvelables en France

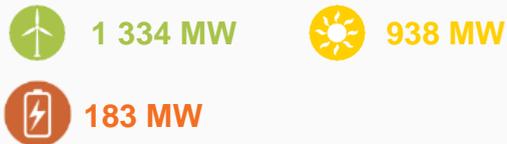
**Puissance d'actifs en
service, détenus et
exploités**

1,3 GW



**Puissance d'actifs en
développement** (foncier sécurisé)

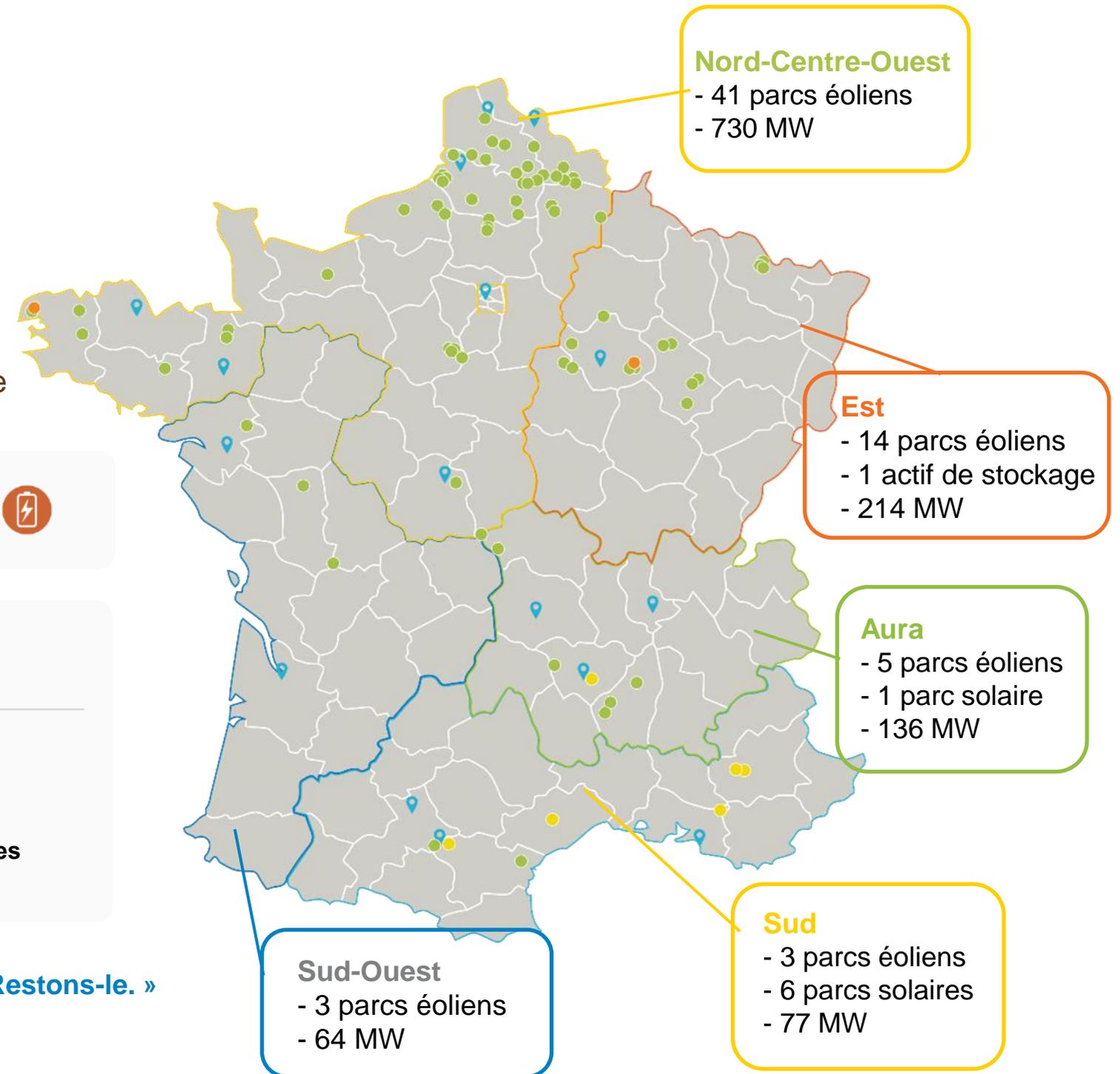
2,5 GW



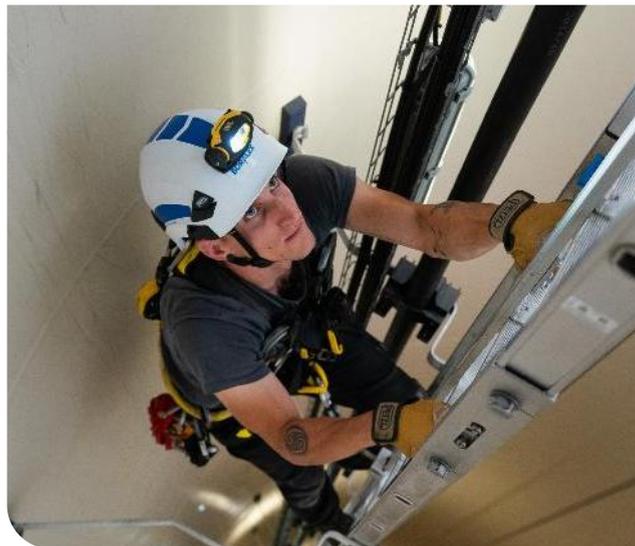
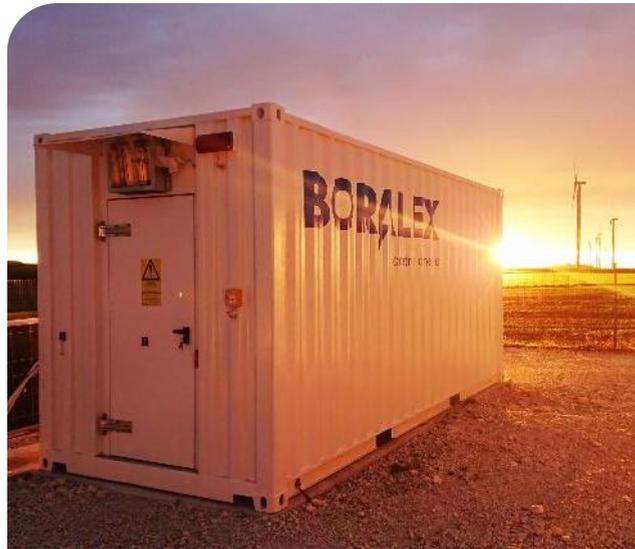
16 AGENCES
+315 collaborateurs
au cœur des territoires

« Quand nous arrivons sur un territoire, nous devenons voisins. Restons-le. »

Nicolas Wolff, Vice-président et Directeur général Boralex, Europe



NOTRE PRÉSENCE DANS LE GRAND-EST ET LA BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Centre de maintenance :
Verrières (10)

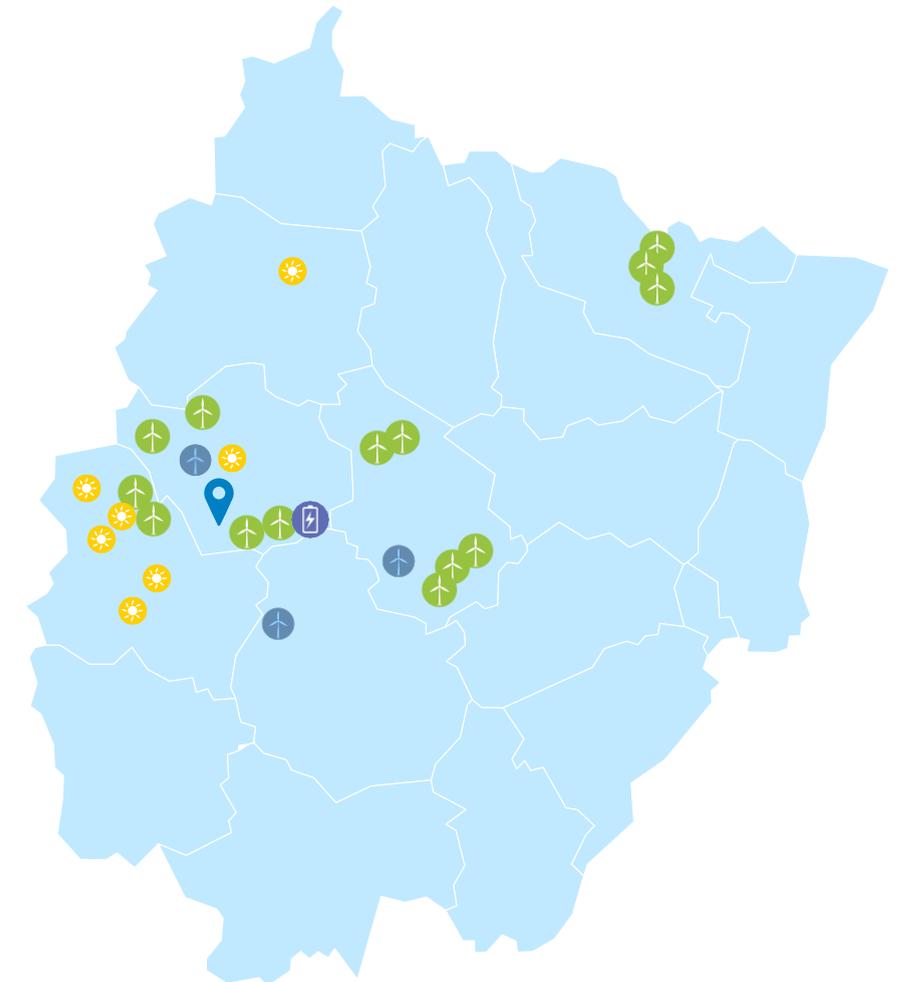
14 Parcs éoliens en exploitation

1 Unité de stockage

200 MW en exploitation

18 forces vives

1 centre de maintenance



-  Parcs éoliens
-  Unité de stockage
-  Centre de maintenance
-  Projets solaires en développement
-  Projets éoliens en développement



Objectifs et localisation

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Historique, choix du site et objectifs du projet

Historique de l'atelier ovin sur l'exploitation :

- Création d'un élevage de brebis en 2006
- Système très « extérieur »: prairies et couverts d'interculture
- Arrêt forcé en aout 2019 suite à incendie criminel de la bergerie



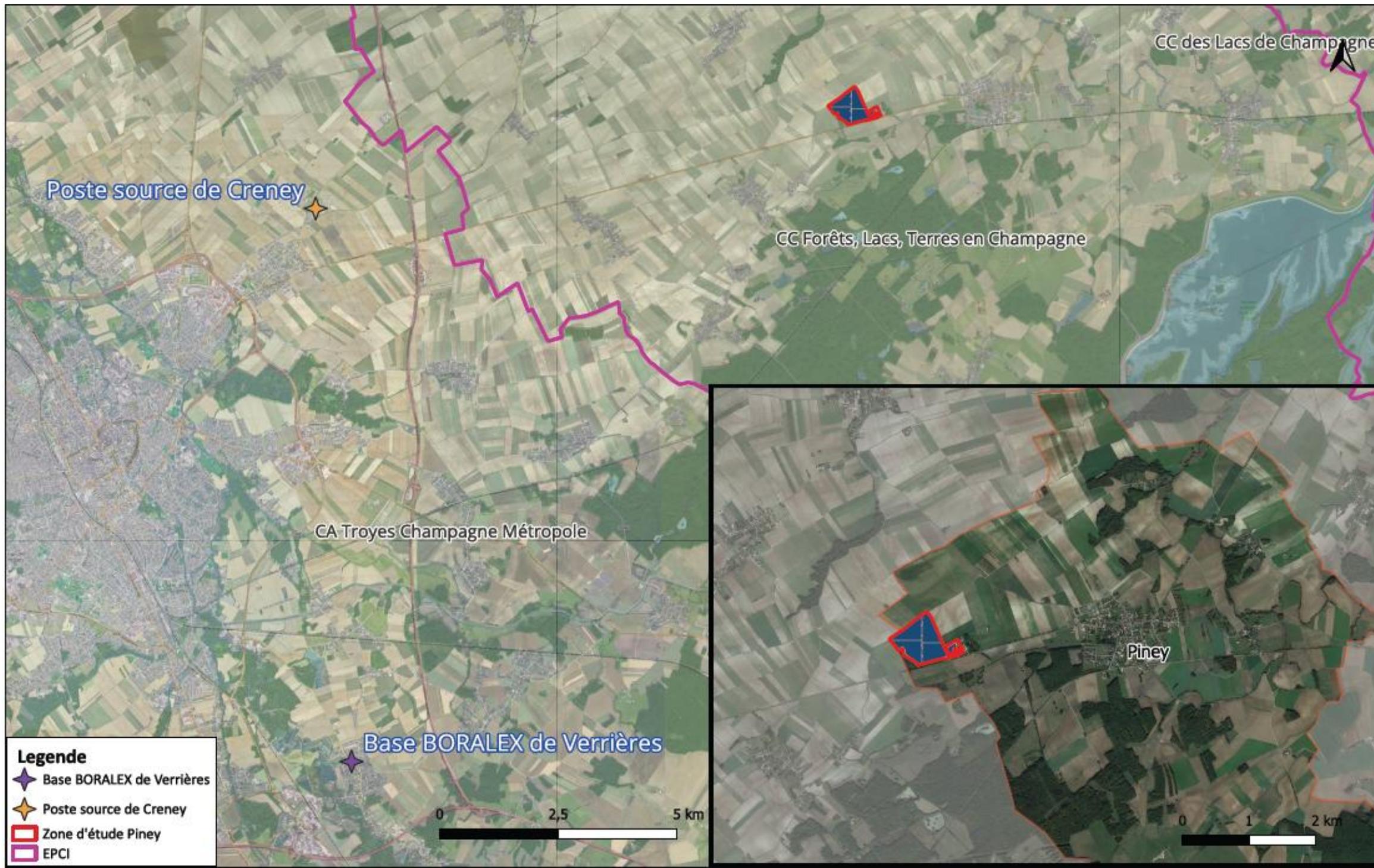
Reprise de l'exploitation et pâturage tournant dynamique

- Réinstallation de l'atelier ovins sur l'exploitation
- Adaptation du design du projet au pâturage tournant dynamique avec la mise en place de 33 paddocks sur le parc solaire
- Amélioration du bien-être animal et étalement de la pousse de l'herbe sous les panneaux

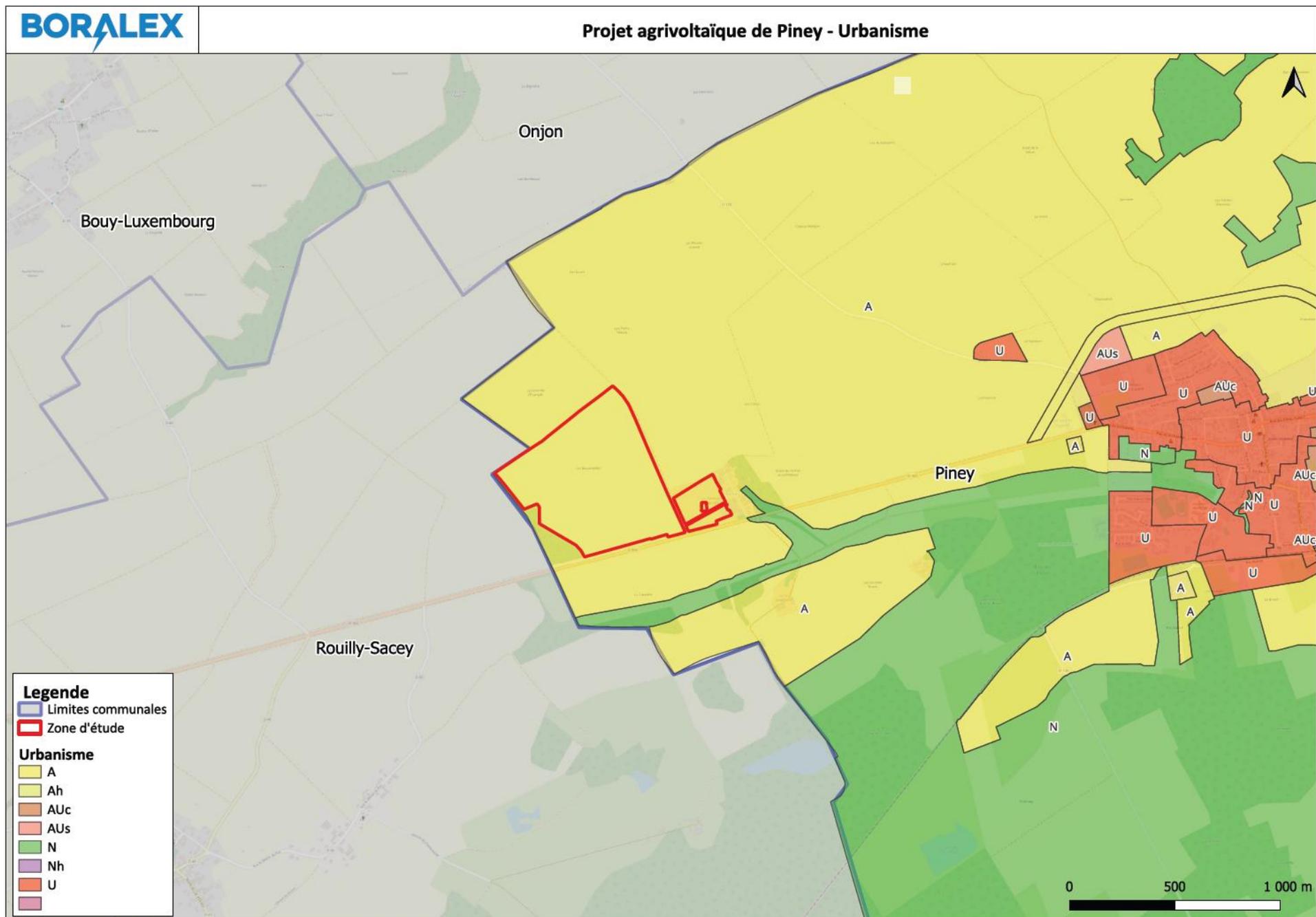
Une production d'électricité renouvelable

- Une production d'énergie renouvelable
 - Environ 41.14 GWh par an
 - Equivalent de la consommation de 19 376 habitants
 - Environ 576 tonnes de CO2 évité par an
- Contribution aux objectifs nationaux, régionaux et départementaux de production d'énergies renouvelables

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Localisation du projet



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Zonages urbanistiques



Urbanisme :

- Projet en Zonage Agricole:
 - Autorise les « Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement liées à l'exploitation agricole et aux équipements d'intérêt collectif et services publics »
- Commune soumise à la loi littoral:
 - En dehors des zones urbanisées de la commune
 - Projet « nécessaire » à l'agriculture (d'après la loi APER), à ce titre le projet et la parcelle peut bénéficier d'une dérogation à la loi littorale.
 - Le projet passera en CDNPS durant l'instruction



Enjeux du projet

ENJEUX DU PROJET - Milieux naturels



Synthèse des enjeux "milieu naturel"

Aires d'étude

 Aire d'étude immédiate (AEI)

 Aire d'étude rapprochée (AER) - 500m

Enjeu local

Nul

 Faible

 Modéré

 Assez fort



Réalisation : CPIE Sud Champagne, 2023
Source de fond de carte : Ortho 20cm et Plan IGN v2 (IGN)
Sources de données : BORALEX
Echelle : 1:10000

Étude : Projet de parc photovoltaïque de Piney (10)

Echelle :

0 200 400 m

Date :

20/06/2024



SUD CHAMPAGNE



Enjeux :

- Les milieux boisés et semi-ouverts abritent un cortège d'oiseaux diversifié, tant pendant la période de nidification que pendant la période de migration. Ces habitats abritent également certains reptiles et une population de tritons palmés. Ce sont aussi des habitats de transit et de chasse d'intérêt pour les chiroptères ;
- Les milieux ouverts constituent des habitats importants pour l'entomofaune (habitat d'alimentation et dans une moindre mesure de reproduction), l'avifaune et comme espace de chasse pour les chiroptères. Ce sont également des habitats de déplacement pour l'ensemble de la faune terrestre ;
- Les grandes cultures abritent ponctuellement quelques espèces patrimoniales. Toutefois, la nidification de ces espèces est dépendante de l'assolement au cours de la saison de reproduction. Les sites de nidification sont alors variables d'une saison à une autre. Par ailleurs, la représentativité des grandes cultures est très élevée localement.

ENJEUX DU PROJET - Zones Humides

Zone humide

- Aucun habitat et aucune espèce végétale caractéristique des zones humides n'a été identifié à l'échelle de la zone d'implantation du projet.
- 115m² de zones humides dans la végétation herbacée anthropique au sud-est de la zone



Résultats des sondages pédologiques

Aires d'étude

- Aire d'étude immédiate (AEI)
- Aire d'étude rapprochée (AER) - 500m

Données Zone Humide

- Zones à dominante humide

Sondages pédologiques :

- Négatif ZH
- Positif ZH

Réalisation : CPIE Sud Champagne, 2024
Source de fond de carte : Ortho 2D cm (IGN)
Sources de données : BORALEX, DREAL GE
Echelle : 1:4500

Étude : Projet de parc photovoltaïque de Piney (10)

Echelle :



Date :

Février 2024



SUD CHAMPAGNE

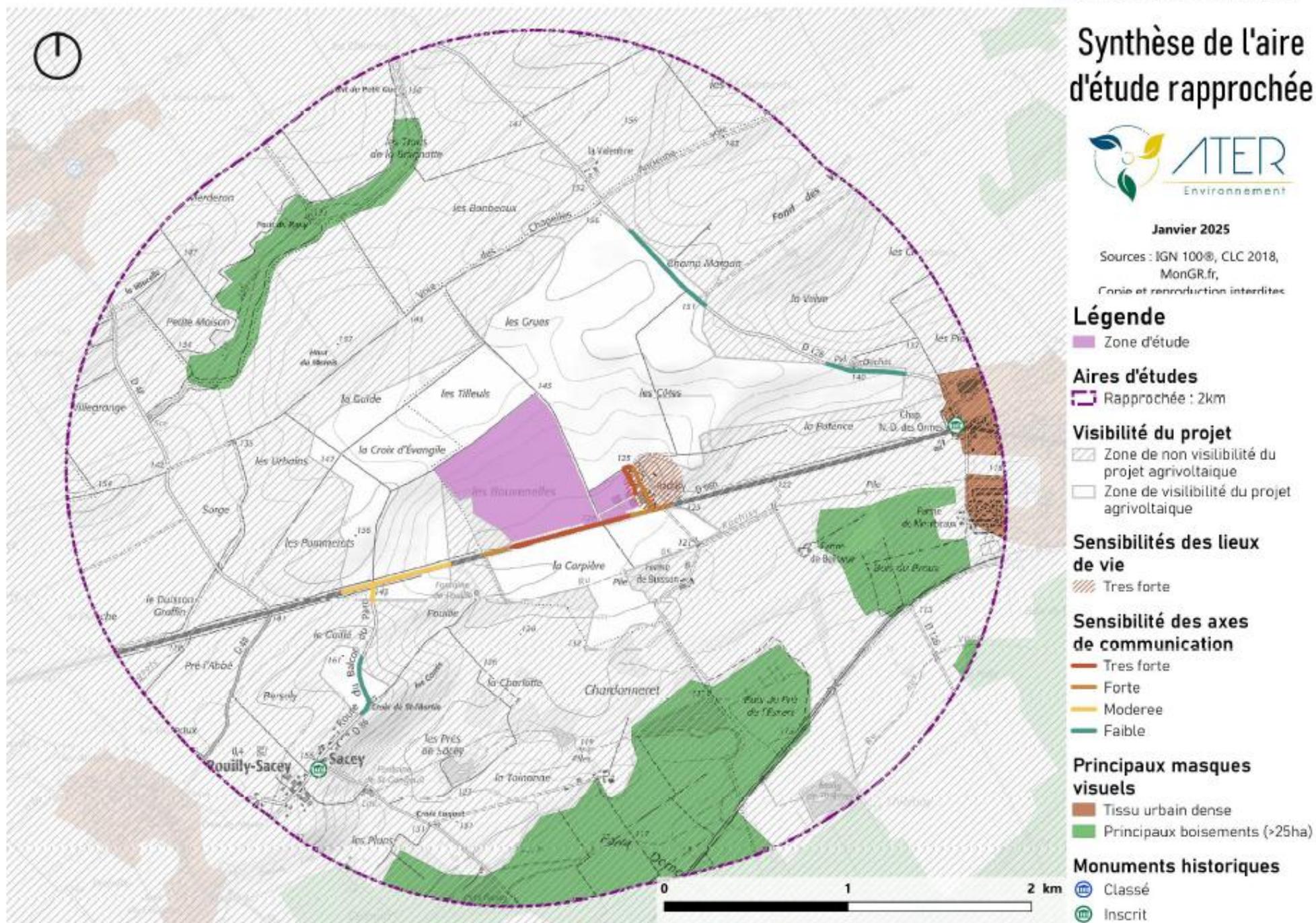


Préconisations d'implantation:

- **Evitement des habitats semi-ouverts et forestiers** qui constituent des habitats fonctionnels majeurs pour les espèces patrimoniales et/ou protégées locales ;
- Veiller à réaliser les **travaux en dehors des périodes sensibles** pour la majorité des espèces de faune (principalement printemps/été) ;
- **Conserver une zone tampon de 20m entre les aménagements et les milieux boisés** afin de maintenir un effet de lisière et de préserver des zones de quiétude pour les espèces associées (reptiles) et des corridors de déplacement (amphibiens, mammifères) ou de chasse (chiroptères).

ENJEUX DU PROJET - Paysages

Étude d'Impact Santé et Environnement



Carte 10 : Synthèse de l'aire d'étude rapprochée

ENJEUX DU PROJET - Paysages

Préconisations:

- Plantation de végétaux pour obstruer les vues au nord et à l'est
- Prolongement du secteur boisé pour éviter les vues depuis la D960
- Préserver les Haies et les boisements aux abords de la zone d'étude.
- Recul et plantation d'une haie arborée afin de protéger la route départementale D960
- Recule et /ou plantation de haies afin de protéger le hameau de Rachisy

Préconisations du PNR:

- Prévoir une réflexion sur la gestion des haies alentour du projet.
- Attentions aux vues depuis les routes et les alentours



ENJEUX DU PROJET - Agricole

Volonté de l'agriculteur de mettre en place un pâturage tournant dynamique sur ses parcelles

Présentation du pâturage tournant dynamique: [comportement brebis](#)

Pré requis:

- Diviser le site en 32 paddocks de surface équivalente
- Prévoir un espacement entre les paddocks pour la mise en place d'une clôture
- Prévoir des portails entre les paddocks pour la rotation du troupeau



Présentation du projet



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Implantation finale



Chiffres clés :

🐑 Surface clôturée: **40.81 ha**

🐑 Nombre de paddocks: **33**

🐑 Inters rangés: **4m**

🐑 Distance aux clôtures pour les paddocks :

🐑 Est/Ouest : **5m**

🐑 Nord/Sud : **3m**

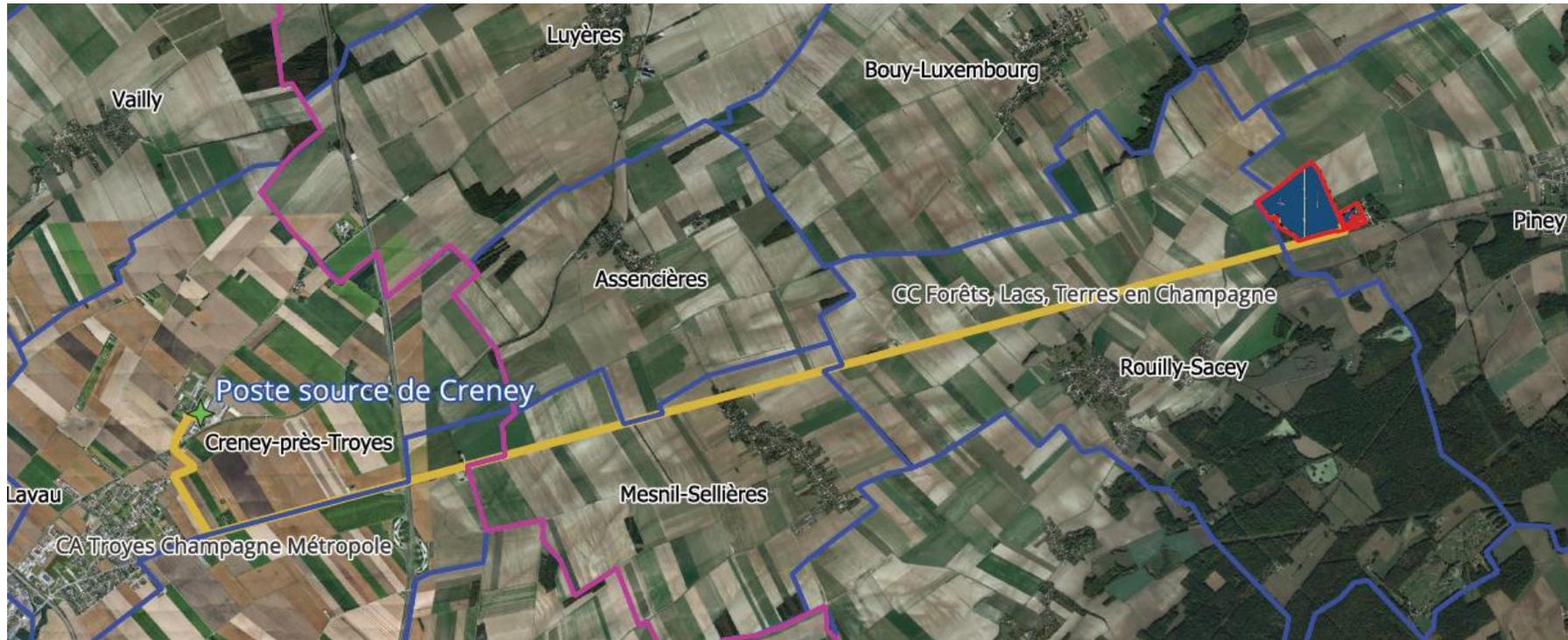
🐑 Nombre de panneaux: **55748**

🐑 Puissance: **34,56 MWc**

🐑 Coût estimé: **20,46 Millions d'euros**

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Raccordement et retombées financières

Raccordement:



Poste source de Creney à
environ **13,5 km**

Retombées financières (34,5 MWc):

	Retombées fiscales (1ère année d'exploit)			Taxe unique		Retombées fiscales pour la première année d'exploitation du parc
	TFPB	CFE	IFER	TA		
Commune	1 300 €		22 100 €	22 800 €		23 400 €
Intercommunalité	900 €	2 200 €	55 300 €			58 400 €
Département			33 200 €			33 200 €

PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Contexte local et concertation

Concertation/communication :

- **Projet d'Auto-consommation Collective prévu sur l'ancienne décharge de Piney en accompagnement du projet agrivoltaïque pour proposer une offre d'électricité attractive aux riverains et communes**
- **La commune de Piney est favorable au projet agrivoltaïque**
- **Permanences d'information réalisés sur Piney le 16 janvier 2025**



énergies renouvelables

L'agrivoltaïsme : une opportunité technique, financière et pérenne

Et si l'agrivoltaïsme était une opportunité pour développer un élevage ovin ? C'est le défi dans lequel s'est lancé Bertrand Patenôtre, agriculteur à Piney, dans l'Aube.

Contraint à arrêter l'élevage ovin suite à l'incendie de sa bergerie en 2019, Bertrand Patenôtre compte bien prendre sa revanche et développer à nouveau cette production. Agé de 63 ans, il reste très motivé pour relancer l'élevage sur son exploitation en tant que nuisseur engraisseur. La possibilité d'installer une centrale agrivoltaïque sur 40 hectares de sa surface agricole-utilité (SAU) est une opportunité qui lui tient à cœur. Le projet devrait aboutir en 2027 pour une durée de 30 ans renouvelable. « La délivrance du permis de construire est prévue pour 2026, suivra la demande et l'accord de raccordement puis la phase de travaux pour une mise en service de la centrale et de l'installation de l'élevage ovin en 2027, indique Bertrand Patenôtre. Reste à effectuer l'étude paysagère pour implanter des haies aux endroits les plus appropriés ».

UN ABOUTISSEMENT PRÉVU EN 2027
Située à 14 km d'un poste source du réseau de distribution d'électricité et d'une surface de 40 hectares, la parcelle de Bertrand Patenôtre a attiré les convoitises des développeurs photovoltaïques. Et pour cause : elle permettrait de produire une puissance à minima de 33 MWe. « J'ai été contacté il y a deux ans pour réfléchir à l'installation d'une centrale agrivoltaïque sur cette parcelle, raconte l'agriculteur. C'est pour moi l'occasion d'élever à nouveau des ovins, d'assurer la pérennité de l'exploitation familiale, de me permettre une retraite grâce au revenu foncier. Mais la priorité de ce projet reste de pouvoir installer un jeune noir et mes enfants. » Aujourd'hui, le projet est en-



À quelques années de sa retraite, Bertrand Patenôtre espère relancer l'élevage ovin de plein air grâce à l'installation de panneaux agrivoltaïques, dont l'installation est prévue dans cette parcelle de 40 hectares. © JULIE GUICHON

n'est pas à moi de m'adapter mais bien au développement lui-même ».

L'AGRIVOLTAÏSME CONTRIBUE AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Sur le terrain, la parcelle sera découpée en 32 îlots de surface identique. La structure complète sera clôturée ainsi que chaque paddock permettant ainsi de pratiquer le pâturage tournant. « J'ai prévu d'élever 500 brebis au minimum, en plein air intégral et d'engraisser les agneaux en limitant le plus possible le recours aux concentrés grâce aux couverts et aux autres fourrages produits sur l'exploitation, souligne le futur éleveur. La structure agrivoltaïque offre de multiples bénéfices : de l'ombre durant les fortes chaleurs, une protection en cas de pluie et de la nourriture lorsque les brebis ne sont pas à pâturer dans les couverts des autres champs. » Pour combler le tout, Bertrand Patenôtre réfléchit à planter des haies entre les paddocks pour en faire des brise-vents. • JULIE GUICHON

Quatre à cinq projets par mois

La Chambre d'agriculture de l'Aube souhaite accompagner les porteurs de projets agrivoltaïques le plus en amont possible. Selon Nicolas George, responsable urbanisme, foncier et paysages, « notre objectif consiste à les guider dans la construction d'un projet vertueux. La priorité est donnée au maintien d'un territoire, et intégrée dans le paysage. Nous encourageons davantage les projets qui concernent plusieurs agriculteurs afin de partager les profits au plus grand nombre ». À ce jour, quatre à cinq projets par mois sont présentés dans le département. Tous ne sont pas acceptés notamment pour des problématiques liées au poste source, souvent saturé. Aucune centrale agrivoltaïque n'est encore en fonctionnement dans l'Aube mais la doctrine portée par la Chambre d'agriculture définit fin 2024 devrait favoriser le développement de ce type de projet.

Un projet qui suscite la curiosité

Ce jeudi 16 janvier, Bertrand Patenôtre et Boralex, partenaire du projet agrivoltaïque, ont tenu une permanence pour présenter le projet : implantation, étapes, production, condition de financement, etc. Une vingtaine de visiteurs s'est déplacée pour l'occasion et a pu exprimer ses interrogations. Pour l'agriculteur, cette communication est indispensable et essentielle.

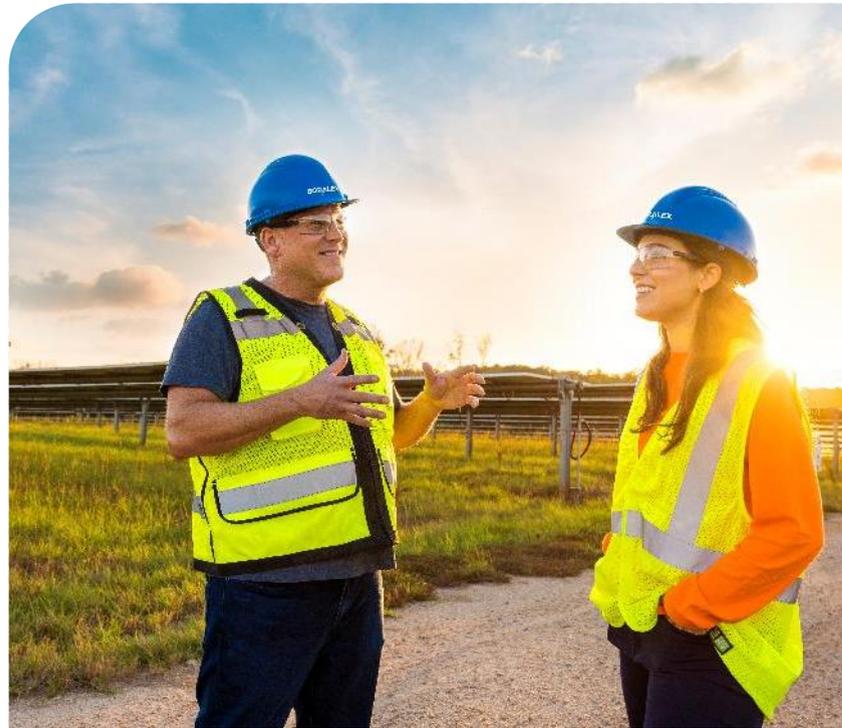
Prochaines étapes



PROJET PHOTOVOLTAÏQUE – Prochaines étapes

Dates clés :

- Dépôt du projet: **Mars/Avril 2025**
- Réception des compléments: **Aout 2025**
- Enquête publique : **Novembre 2025**
- Autorisation: **Février 2026**
- Purge: **Avril 2026**
- Mise en service: **2027-2028**



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

